

Élevage professionnel des remontes – *mieux que l'engraissement des veaux?*

Les prix des veaux de boucherie fluctuent fortement selon les saisons. Ceux des remontes d'engraissement sont plus stables, et quelques producteurs ont commencé à changer de production.

Les problèmes du marché de la viande de veau bio sont connus: La plupart des bêtes ne sont pas prêtes pour l'abattoir pendant la saison où la demande est forte, en automne et en hiver, mais au printemps. Cela vient entre autres du fait que de nombreux veaux naissent après la fin de la saison d'alpage. Les prix des veaux d'étal descendent en général fortement au printemps. En tant que producteur, réagir à ces différences de prix est plus vite dit que fait. L'élevage de remontes d'engraissement pour Bœuf de Pâturage Bio (BPB) serait une alternative possible. Beat Gerber, de Zollbrück dans l'Emmental, produit par exemple depuis quatre ans des veaux de boucherie en été et en automne et des remontes d'engraissement au printemps. «J'ai placé mes principales périodes de vêlages de manière à avoir beaucoup de lait à la fin de l'été et en automne», explique-t-



Simon Kobel et sa fille Alina aiment bien l'élevage des remontes.

il. Cela me permet de donner suffisamment de lait aux veaux d'engraissement en automne et produire des remontes au printemps quand la quantité de lait diminue, car je peux leur donner davantage de fourrages grossiers.» La plus grande difficulté est l'approvisionnement en petits veaux. «Je dépends de la bonne volonté des paysans bio de la région et je dois prendre ce que je peux avoir.» L'engraissement des veaux est possible avec toutes les races sauf les races purement laitières. Une proportion de race à viande est par contre nécessaire pour produire des remontes d'engraissement. Il se peut donc que Gerber doivent engraisser un ou deux veaux même au printemps. «Je ne peux pas me permettre de ne prendre aux pay-

sans que les bêtes issues d'un croisement, sinon ils préfèrent vendre le tout en bloc dans le canal conventionnel.»

«Plus flexible que l'engraissement des veaux et plus exigeant que l'élevage des remontes laitières»

Simon Kobel, de Trubschachen dans l'Emmental, va encore un peu plus loin que Gerber. Après avoir vendu encore récemment des veaux d'engraissement, il a maintenant passé entièrement à la production de remontes de BPB. «Je trouvais de toute façon que l'engraissement des veaux n'était pas vraiment dans la ligne de la pensée bio», dit Kobel. Ingérer autant de lait n'est pas naturel pour les veaux. «Les mauvais prix du printemps dernier pour les veaux d'étal bio ont achevé de me convaincre. Le supplément de travail n'a plus rien à voir avec le supplément de revenu.» Sans compter qu'il n'y a pas de coordination des quantités pour les veaux. «Coop utilise à fond les surplus du printemps pour faire pression sur les prix. Mais ce n'est quand même pas un marché libre puisqu'il n'y a qu'un seul grand distributeur en lice.» Michèle Hürner, product manager Viande à Bio Suisse, fait remarquer à ce sujet que la Coop est le seul grand détaillant à reconnaître que la viande de veau est un produit secondaire de la production laitière bio. «Bell achète plus de 90 % des veaux bio qui sont abattus comme tels.» Impossible par contre d'empêcher les prix de descendre quand l'offre double au printemps et que la demande diminue fortement après Pâques.

Gerber voit une situation un peu meilleure pour le BPB: «C'est clair que le prix des remontes pourrait être encore un peu plus haut, mais au moins il est relativement stable toute l'année.» Le grand avantage est la flexibilité: «Il n'est pas très important que la bête que je vends fasse 200 ou 250 kilos.» Il y a aussi plus de souplesse pour l'accroissement journalier vu qu'il n'y a pas de limite d'âge à respecter strictement comme pour les veaux. Kobel utilise pas mal de lait, 1000 litres par veau, mais par contre pas de concentrés.

Renoncer à l'élevage

Pour pouvoir travailler plus rationnellement, Kobel a arrêté d'élever lui-même ses vaches laitières SF: il n'insémine que du Limousin et achète en automne des génisses bon marché. Cela lui permet d'avoir le plus de vaches possible et d'élever jusqu'à six remontes par vache et par année. Pour simplifier encore le travail, il a passé à l'élevage sous la mère: Les veaux prennent leur lait eux-mêmes et tout le travail de leur allaitement manuel appartient au passé. Il doit par contre bien observer comment ça se passe quand il laisse les veaux avec les mères le matin et le soir. Il n'a pas plus de problèmes de santé des veaux ou des mamelles qu'avant. La difficulté est de recevoir suffisamment de veaux pour remontes juste après les vêlages.

Problèmes: antibiotiques et quantité de lait

Produire des remontes dans des fermes qui engraisser des veaux provoque aussi certains problèmes: La quantité de lait est



L'élevage des remontes offre plus de flexibilité à la vente et des prix plus stables que l'engraissement des veaux. Photos: Markus Spuhler

limitée, et en donner autant que Kobel n'est pas souhaité par les engraisseurs de BPB, qui veulent des bêtes déjà habituées à manger beaucoup de fourrages grossiers. L'élevage des remontes d'engraissement ne devrait en fait pas être fortement différent de celui des remontes laitières. «Une remonte devrait recevoir entre 400 et 600 litre de lait en cinq mois», peut-on lire dans la fiche technique du FiBL sur l'engraissement au pâturage. Un autre problème est l'installation de veaux dans des fermes d'élevage qui fonctionnent rarement sans antibiotiques. «L'idéal serait que les fermes laitières élèvent elles-mêmes les remontes car cela économiserait beaucoup d'antibiotiques puisque les petits veaux ne sont pas soumis au stress du transport et du changement de flore microbienne», dit Hubert Lombard du GI BPB. Les fermes laitières sont cependant intéressées à livrer le plus possible de lait et veulent se débarrasser le plus vite possible des veaux en surnombre. «Au lieu de ça, les fermes laitières devraient rechercher des partenariats avec des fermes BPB voisines.»

Du point de vue de la durabilité, il serait souhaitable que ces dernières puissent aussi prendre les veaux mâles des races laitières. Les essais d'engraissement au pâturage de ce genre de veaux sont jusqu'ici très prometteurs (voir Bioactualités 6/2014). Le règlement du BPB l'autorise mais recommande une proportion de race à viande de 50 pourcent. Franz Steiner, du marchand de bétail Pro Beef, ne voit de toute façon que peu de chances pour les remontes de races laitières ou à deux fins destinées à l'engraissement au pâturage. «Il y a assez de veaux F1 avec race à viande sur le marché.» Il recommande cependant aux producteurs de lait de ne pas se faire de souci pour les veaux mâles des races laitières: «Nous les prenons aussi volontiers séparément car ils sont pour nous presque plus intéressants économiquement que les veaux croisés.» Markus Spuhler



Décomptes conventionnels pour près de 20 pourcent des veaux bio

Les nouvelles déductions pour les veaux de boucherie sont en vigueur depuis l'année passée. Pour les veaux bio, les déductions commencent dès l'âge de 181 jours, mais la limite de poids a été un peu assouplie. La boucherie Bell, qui abat les veaux bio pour la Coop et qui est de ce fait le plus gros acheteur de veaux bio, a mis à disposition de Bio Suisse ses chiffres sur la qualité des carcasses. Leur dépouillement a montré que près de 20 pourcent des veaux bio livrés n'ont pas été décomptés comme veaux bio parce qu'ils étaient soit pas couverts (classe de tissu gras 1), pas assez charnus (catégorie de charnure X), trop lourds (plus de 145 kilos) ou trop vieux (plus de 200 jours). La proportion de veaux pas décomptés en bio était déjà de 18 pourcent avant le nouveau système de déductions. Le dépouillement a aussi montré que plus de bêtes de moins de 180 jours ont été livrées depuis le nouveau système: 83 pourcent contre 77 pourcent auparavant. La classe 3 de tissu gras n'a été atteinte que par moins de la moitié des veaux bio, mais la charnure était satisfaisante: 89 pourcent des bêtes avaient une note T, T+, H ou C. mh/spu

Le FiBL exige des contributions pour le sevrage

Dans sa réponse à l'audition pour le paquet agricole 2015, le FiBL propose des contributions pour le sevrage des veaux dans la ferme où ils sont nés: 100 francs par veau élevé pendant au moins 4 mois dans sa propre ferme. Cette mesure permettrait selon le FiBL de diminuer les antibiotiques lors de l'installation dans la ferme d'engraissement. spu